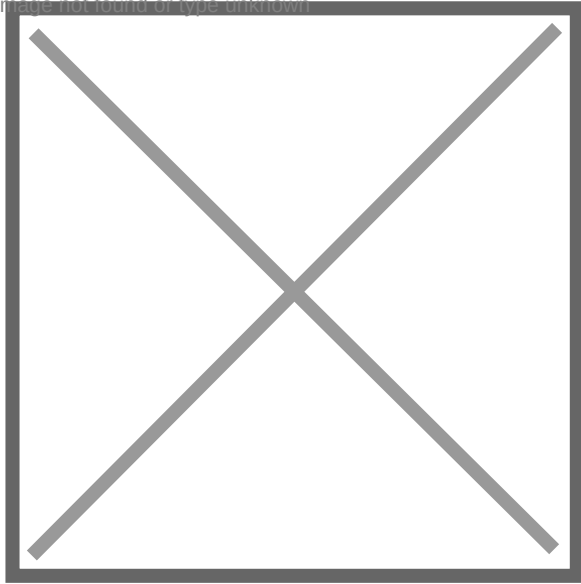


Image not found or type unknown



Garant non responsable pour loyer impayés

Par **dinosaure**, le **07/10/2010** à **23:35**

Bonjour, rn il s'agit d'un bail commerciale, j'ai vendu mon fond de commerce, et je suis garant du nouveau locataire, (par obligation) mais le locataire et la propriétaire ont fait un accord sans m'en avertir concernant d'éventuels travaux de l'appartement du dessus, mais ce logement ne fait pas partie du bail, en échange de loyers gratuits. vingt mois après cet accord, le locataire est parti sans laisser d'adresse, et les travaux souhaités n'ont pas été faits, et d'après la propriétaire, il n'a jamais payé les loyers. la propriétaire me réclame les vingt mois de loyers non payés. rn ne me sentant pas responsable, car je n'étais pas au courant de cet arrangement entre eux, qu'elle recourt puis je avoir, et, avait-elle le droit de ne pas faire payer en intégralité le loyer en échange de travaux, et aussi comment peut-elle me prouver qu'il n'a jamais payé de loyers dans la mesure où il a disparu de la circulation. jusqu'où peut-elle aller la responsabilité du garant.